

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 avril 2019

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 14 Votants : 18

Date de la convocation : 16/04/2019

Présents: COURTOIS-PAULUS A, GEORGE M, AUBERTIN V, BONNAVENTURE C, MOUGEL D, CARITEAU J-P, COLIN A, COLIN R, COUTINHO V, GEORGEL M, RICHARD P-A, THIEBAUT M, VAUTRIN-ROLLOT A et VUILLEMIN E.

Absents excusés : Sabine MANGEOL a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT
Emilie MAILLARD a donné pouvoir à Emmanuel VUILLEMIN
Monique MATHIEU a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS
Armelle SERVANCKX a donné pouvoir à Michel GEORGE
Sébastien HACH

Le jeudi 25 avril 2019 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Maire.

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 4 avril 2019,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

A la suite de la décision de M. Michel Georgel de cesser ses fonctions d'adjoint au Maire,
Monsieur Michel Georgel ne participant pas au vote,

- **DECIDE la suppression d'un poste d'adjoint** ce qui porte à 4 leur nombre,
- **NOTE** que le rang des adjoints en fonction est inchangé.

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l'Etat ;

- **REFUSE l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF** en lieu et place des services de la DGFIP.

- **ACCEPTE la convention de servitude** à intervenir entre la Commune de Hadol et RTE (Réseau de Transport d'Electricité) au titre du **passage de la ligne électrique souterraine 63kV Bains les Bains-Pouxoux** sur les parcelles forestières 100 et 101,

- **CONFIE** à l'O.N.F la rédaction de l'acte portant servitude de passage et décide que les frais seront supportés par RTE,

- **VALIDE** le montant de l'indemnité capitalisée fixée à 1 015.00 €, conformément à l'expertise réalisée par les services de l'ONF et versée par RTE à la Commune de Hadol.

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des locaux de l'ancienne école de Guménil et de son annexe, à l'exception du logement sis au 1^{er} étage à l'association « *L'Ecole Rurale de la Vôge - L'Encrier au Champ* »,

- **PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité de l'eau**, établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vôge.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Présentation de l'esquisse du futur Pôle de Santé.

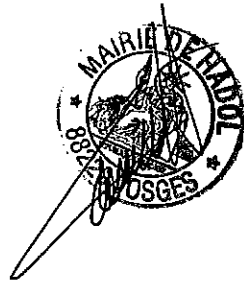
Rappel de l'organisation des élections Européennes du 26 mai prochain.

La séance est levée à 22h15

Fait à Hadol, le 2 mai 2019

Le Maire,

Anne COURTOIS-PAULUS



Le secrétaire de séance,

Michel GEORGE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. GEORGE', written over a horizontal line.